



**PLUS DE 1700
SITES LABELLISÉS**

Ce document recense les sites labellisés au 30 août 2006.

Par rapport au précédent supplément (bulletin N°14), certains sites n'y figurent plus... soit parce qu'ils ont souhaité ne plus adhérer à la charte, soit parce qu'ils sont momentanément dans l'impossibilité de recevoir des clients à besoins spécifiques.

Les sites imprimés en noir ont été labellisés depuis le dernier numéro (supplément au bulletin N°14) et ont signé la charte.

Directrice de la publication :
Annette Masson

Secrétariat : Emmanuelle Tulliez

Réalisation : Pierre Boudot-Lamotte

Photogravure et impression :

Concept IPC - Neuilly-sur-Marne

ISSN 1634 - 4596 - Dépôt légal juin 2002



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère des Transports
de l'Équipement, du Tourisme
et de la Mer



ministère délégué au Tourisme

Tourisme & Handicaps

SUPPLÉMENT AU BULLETIN DE LIAISON N°16 • SEPTEMBRE 2006

A ce jour, plus de 1700 sites touristiques ont reçu un avis favorable de la commission nationale du label.

L'attribution du label national «Tourisme & Handicap» implique la signature d'une charte d'engagement. Les prestataires figurant dans ce document ont signé cette charte.

Toutes les coordonnées de ces acteurs figurent sur le site :

www.franceguide.com

• Un label pourquoi ?

Le label national s'inscrit dans la démarche d'intégration des personnes handicapées en terme d'accueil et d'accessibilité, avec deux objectifs :

- Apporter une information fiable, descriptive, et objective de l'accessibilité des sites et équipements touristiques en tenant compte de tous les types de handicaps;
- Développer une offre touristique adaptée et intégrée à l'offre généraliste.

• Un label pour qui ?

Ce label est destiné à la clientèle à besoins spécifiques afin qu'elle bénéficie d'une information fiable sur l'accessibilité des lieux de vacances et de loisirs, pour les 4 types de handicap. L'offre devant couvrir tout le champ des prestations touristiques et en particulier les hébergements, les restaurants, les sites touristiques et les sites de loisirs.

Il doit permettre également d'engager les professionnels du tourisme dans une démarche d'accueil, d'accessibilité et d'information en direction de la clientèle handicapée.

• Un label comment ?

Les prestataires de services souhaitant recevoir la clientèle en situation de handicap doivent s'adresser à l'instance régionale de concertation et d'attribution du label «Tourisme et Handicap» mise en place par les délégués régionaux au tourisme.

Cette instance, composée de représentants des professionnels du tourisme et des associations de personnes handicapées, a pour mission la mise en place et l'attribution du label.

Dans un premier temps, le professionnel reçoit une grille d'auto-évaluation qui lui permet d'apprécier l'accessibilité de son équipement.

A partir de ce premier diagnostic, le professionnel peut s'engager :

- soit dans une démarche d'adaptation de son équipement avec, éventuellement, le soutien des services compétents et des associations spécialisées;
- soit dans la démarche de labellisation proprement dite.



La labellisation implique l'analyse de l'équipement par des évaluateurs représentant les professionnels du tourisme et les associations de personnes handicapées. Leur évaluation repose sur une grille détaillée établie à partir d'un référentiel national.

Au vu des conclusions, la commission nationale délivre le label «Tourisme et Handicap».

La labellisation peut être accordée pour 1, 2, 3 ou 4 handicaps. Les critères retenus dans ces cahiers des charges n'ont pas pour objectif de sélectionner les situations idéales mais d'identifier les équipements où les touristes handicapés peuvent utiliser les prestations à disposition, le plus en autonomie possible.

L'unité nationale du dispositif et le travail d'évolution des critères sont assurés par l'Association Tourisme et Handicaps.

• Un label évolutif

Un établissement touristique peut recevoir le label pour certains handicaps, puis, suite à des aménagements, il peut obtenir des pictogrammes supplémentaires. De même, des modifications au sein de la structure peuvent amener des retraits partiels de pictogrammes, ou de label.

• La labellisation en régions

Avec la liste des sites labellisés, ce document présente, pour chaque région, les coordinateurs locaux du label et les correspondants de l'association «Tourisme & Handicaps» qui sont à votre disposition pour toute information sur la labellisation.

Quelques chiffres

Ces statistiques ont été établies sur la base des 1700 équipements ayant reçu un avis favorable de la commission nationale d'attribution du label Tourisme & Handicap, au 30 août 2006.



67%



77%



40%



24%

181 sites touristiques ont reçu le label pour les 4 familles de handicaps, ce qui représente 11% des labellisés.

Retrouvez toutes les informations sur l'association
Tourisme & Handicaps et ses actions sur le site internet :

www.tourisme-handicaps.org

et les renseignements sur les sites touristiques labellisés
sur le site internet :

www.franceguide.com

Répartition des sites

| EQUIPEMENTS | % |
|---|----------|
| Hébergement | 49 |
| Musée - Artisanat | 14 |
| Restauration | 10 |
| Offices du Tourisme et Syndicats d'Initiative | 4 |
| Camping | 4 |
| Activités sportives ou de pleine nature | 5 |
| Château / Eglise / Monument | 2 |
| Ferme pédagogique / Parc animalier | 2,5 |
| Parc / Jardin / Forêt | 2 |
| Caves, gastronomie locale | 1,5 |
| Autres* | 7 |

*Centre de congrès, salle de cinéma, de spectacle, médiathèque, train touristique, parc à thème, mine, plage...

CORSE

VOTRE CONTACT

CORRESPONDANT ATH :

Yves EGLISE
FFTST
Tél. : 04 93 86 70 32
yves@leglise.net

Pas de sites labellisés à ce jour

LA REUNION

VOS CONTACTS

LABEL TOURISME ET HANDICAP :

Marie-Jorge FABIEN
Comité de Tourisme de La Réunion
Place du 20 décembre 1848 - BP 615
97472 Saint-Denis Cedex
Tél. : 02 62 21 59 68 - Fax : 02 62 21 00 21
crt@la-reunion-tourisme.com

CORRESPONDANT ATH :

Guy JARNAC
GIHP La réunion
Tél. : 02 62 42 17 31 - Fax : 02 62 39 59 15
guy-jarnac@entre-deux.net

Pas de sites labellisés à ce jour

MARTINIQUE

VOTRE CONTACT

LABEL TOURISME ET HANDICAP :

Bertrand FARAUT
DRT Martinique
41, rue Gabriel Péri
97200 Fort-de-France
Tél. : 05 96 71 42 68 - Fax : 05 96 73 00 96
bertrand.faraut@equipement.gouv.fr

Pas de sites labellisés à ce jour